

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK.

Séance du vendredi, 15 janvier 1926.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi. Le Président est à son fauteuil.

Prières et affaires de routine.

## DISCOURS DU TRÔNE

### ADRESSE EN REPONSE

Le Sénat prend en considération le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

L'honorable M. LEWIS propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, à savoir:—

Au général Son Excellence, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambre du Parlement.

Il dit: Honorables messieurs, je dois vous offrir des excuses que vous attendez naturellement d'un nouveau sénateur obligé de consulter ses notes plus souvent peut-être que le permettent les règlements de cette Chambre. Je suis habitué à exprimer mes idées avec la plume plutôt qu'avec la parole et je vous assure que si j'essayais à vous parler sans consulter mes notes, le supplice serait aussi dur pour vous que pour moi.

Nous devons nécessairement entreprendre notre tâche d'une façon différente de celle employée par ceux qui partagent la vie plus ardente de l'autre Chambre. Nous n'avons rien à dire dans la formation ou la défaite des gouvernements, dans les manœuvres des partis, et nous devons étudier le discours qui nous est présenté sans essayer à y découvrir de motifs inspirés par des préjugés de partisans. Nous devons nous borner à traiter de la valeur des sujets qui plus tard seront concrétés dans les lois qui nous seront soumises.

Le programme énonçant ces lois, est, vous le voyez bien, rempli plus que d'habitude, et je ne vous attarderai pas en en étudiant tous les détails.

Le discours du trône mentionne qu'une hausse générale du tarif nuirait à la prospérité grandissante du pays et serait préjudiciable à

l'unité nationale. Il déplore les résultats de l'incertitude où nous sommes par rapport au tarif, et, pour déraciner cette incertitude, il propose l'établissement d'un conseil consultatif dont la mission sera d'étudier le tarif avec soin.

Depuis près de cinquante ans, ou au moins, depuis l'inauguration de ce que l'on a convenu d'appeler la politique nationale, la question du tarif a fait le sujet de nombreux débats. Un parti a de temps en temps préconisé le libre échange, et l'autre a prêché un haut tarif de protection, mais dans la pratique, on a vu qu'un gouvernement libéral ne nous a jamais donné le libre échange tel qu'il se pratique en Angleterre, et qu'un gouvernement conservateur n'a jamais établi le haut tarif de protection qui existait aux Etats-Unis. La différence sur les droits imposés par les gouvernements libéraux et conservateurs n'a jamais été bien grande. Ce n'est pas que les deux partis aient manqué de sincérité, mais il semble que les ministres des finances, libéraux comme conservateurs, ont eu à confronter, dans leur administration, des difficultés qu'ils n'avaient pas prévues lorsqu'ils parlaient plus librement des sièges de l'opposition.

Cette différence peu marquée dans les deux tarifs n'indiquent cependant pas tout ce qui peut se faire. Un tarif est un document compliqué se composant de plusieurs mille articles, et son influence sur l'industrie dépend beaucoup de l'agencement plus ou moins habile des détails, et des relations d'un droit imposé avec un autre. Il semble donc logique et raisonnable d'établir, pour l'étude de ces détails, un conseil consultatif tel que l'annonce le discours du Trône. C'est la seule raison qui me rallie à la proposition. Le pouvoir de modifier le tarif appartiendra toujours à la Chambre des Communes et le rôle du conseil se limitera à se procurer des renseignements et à donner des avis. Ne tenant pas compte des rapports excellents des ministères, rapports dont nous ne tirons pas assez parti, nous n'avons encore jamais tenté un effort pour étudier sérieusement et avec constance les conditions industrielles et leurs rapports avec le tarif, et pour appliquer d'une manière scientifique les leçons déduites de cette étude. Les ministres des Finances ont subi l'influence de personnes intéressées à demander des faveurs dans l'application du tarif. Les membres du Parlement, en discutant le tarif, ont été obligés de se baser sur des faits, vrais ou supposés, que l'on réunissait un peu au hasard. Le conseil consultatif n'assumerait pas les pouvoirs du gouvernement ou de la Chambre des Communes, mais je comprends qu'il sera appelé à sou-